

Délibération n°2024-175

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 19 décembre 2024)**

Date de convocation : 05/12/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, Mme CLAVIER Hélène, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent

Pouvoirs : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
M. ESQUER Philippe Claude donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. CARRERE Jean-Bernard

OBJET : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'une ligne de trésorerie à hauteur de 350 000 € a été ouverte auprès de la Banque Postale. Cette dernière arrivant à échéance le 10 janvier 2025, il convient de la renouveler pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté de Communes.

Le Président présente l'offre de la Banque Postale :

Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie

| | |
|---|--|
| Prêteur | La Banque Postale |
| Objet | Financement des besoins de trésorerie |
| Nature du produit | Ligne de Trésorerie utilisable par tirages |
| Montant de la ligne de Trésorerie | 350 000,00 EUR (<i>pour mémoire en 2024 : 350 000 €</i>) |
| Durée du contrat | 364 jours |
| Taux d'intérêt annuel | <p>€STR + marge 1,32 % l'an (<i>pour mémoire en 2024 : 1,43 %</i>)</p> <p>Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts</p> <p>En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.</p> |
| Base de calcul | Exact/ 360 jours |
| Modalités de remboursement | <p>Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation</p> <p>Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale</p> |
| Date maximum de prise d'effet du contrat | Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 04 Février 2025 |
| Date d'échéance du contrat | 364 jours après la prise d'effet |
| Garantie | Néant |
| Commission d'engagement | 350,00 EUR, (<i>pour mémoire en 2024 : 350,00 €</i>) soit 0,100 % du montant maximum payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat |
| Commission de non utilisation | 0,22% (<i>pour mémoire en 2024 : 0,21 %</i>) du montant non utilisé à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant |
| Modalités d'utilisation | <p>L'ensemble des opérations de tirage et remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de la Banque Postale</p> <p>Tirages/Versements –</p> <p>Procédure de Crédit d'Office privilégiée</p> <p>Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1</p> <p>Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne</p> <p>Montant minimum 10.000 euros pour les tirages</p> |
| Modalités de contractualisation | Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne » |

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 064-246400337-20241219-D2024_175-DE



Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'offre de financement en date du 17 décembre 2024, annexée à la présente délibération,

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Président à signer la poursuite de cette opération ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de Trésorerie décrite ci-dessus.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

